

Union des Industries Textiles



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2017 • 2018

SOMMAIRE

3

MESSAGE DU PRÉSIDENT

4

CHIFFRES CLÉS

8

FISCALITÉ DE PRODUCTION

9

SOCIAL

10

FORMATION

12

INNOVATION

14

INTERNATIONAL

16

DÉFENDRE LES SAVOIR-FAIRE
ET ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

18

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSE

19

LE NUMÉRIQUE À L'UIT

20

LE TEXTILE EN RÉGIONS

22

TEMPS FORTS

23

ORGANISATION UIT

Design graphique :
Agence Conicrea

Lecture-correction :
Agence Conicrea

Marques et copyrights :
tous les logotypes et marques cités
dans cette brochure
sont la propriété de leurs détenteurs
respectifs.

Impression :
Agefim
Mai 2018



MESSAGE DU PRÉSIDENT

LE PRINTEMPS DU TEXTILE

L'année 2017 a confirmé la bonne santé de l'industrie textile française avec tous les indicateurs économiques au vert : le chiffre d'affaires, les exportations, l'investissement mais aussi, pour la première fois depuis plus de quarante ans, une création nette d'emplois par rapport à 2016. Ce besoin de recrutement est porté par les remplacements des salariés, surtout des opérateurs de production, qui partent en retraite mais, de plus en plus, et c'est une tendance assez nouvelle, par l'embauche de talents sur des fonctions indispensables à la conquête des marchés du futur : technico-commerciaux polyglottes, « community managers », spécialistes de l'écoconception et du recyclage...

Ce « printemps » du textile s'est traduit par une effervescence d'actions collectives de l'Union des Industries Textiles et de son réseau au service de l'innovation : mise en œuvre du plan d'action du Livre blanc sur les textiles intelligents, séminaire franco-allemand sur l'industrie 4.0 à Strasbourg, quatrième édition de « Textile, Cap sur le futur », au service de la transformation numérique des entreprises avec l'accord EDEC, signé avec l'État en 2016, et au service du développement international avec l'organisation de deux missions en Égypte et au Maroc et l'animation du Comité Export.

Cette période de développement de l'activité qui se caractérise également par l'émergence de « jeunes pousses » ne doit cependant pas faire oublier les enjeux de compétitivité-coût : l'industrie reste pénalisée par des impôts sur la production importants, assis sur le foncier, les salaires, la valeur ajoutée... prélevés avant la création de richesse, qui, au total, représentent en France plus de 72 milliards d'€. J'ai eu la responsabilité d'animer, aux côtés de Jacques Le Pape, une mission sur ce sujet à la demande du Ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire.

Je forme donc le vœu que cette nouvelle vitalité des entreprises, solutions et territoires textiles se manifeste avec force dans les prochains mois et qu'elle conduise les Français à changer leur regard sur notre industrie. L'industrie textile est bien une industrie du futur !

Yves Dubief

CHIFFRES CLÉS DE L'INDUSTRIE TEXTILE EN FRANCE 2017



(1) Dont 850 de plus de 10 salariés, données provisoires - Opcalia

(2) Données provisoires - Opcalia

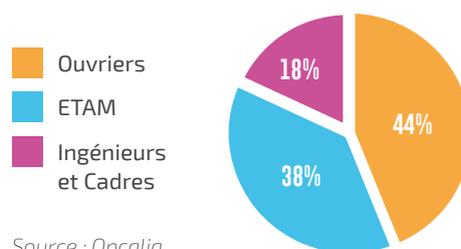
(3) UIT / IFM (4) IFM / Douanes

RÉPARTITION DES SALARIÉS DU TEXTILE PAR RÉGION EN 2017

	EFFECTIF
Auvergne-Rhône-Alpes	17 460
Bourgogne-Franche-Comté	1 920
Bretagne	1 256
Centre-Val de Loire	1 100
Grand-Est	10 877
Hauts-de-France	11 700
Ile-de-France	5 055
Normandie	1 671
Nouvelle-Aquitaine	1 728
Occitanie	3 502
Pays-de-la Loire	3 356
Provence-Alpes-Côte d'Azur	726
TOTAL	60 351

Source : Opcalia TMC
(chiffres fin avril 2017 non définitifs)

EFFECTIFS EN 2017 PAR CATÉGORIE

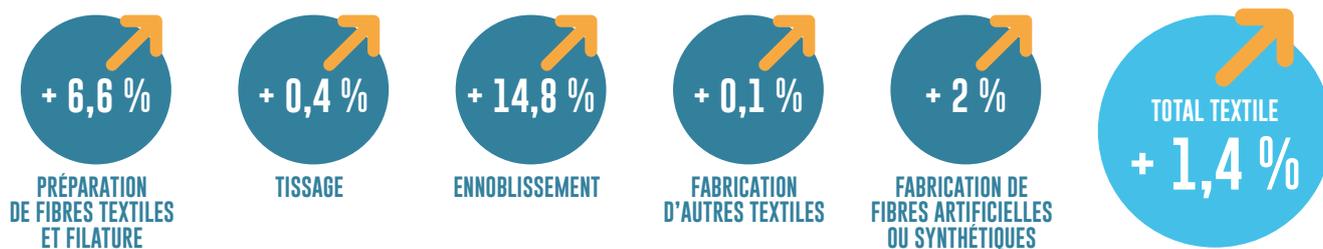


Source : Opcalia

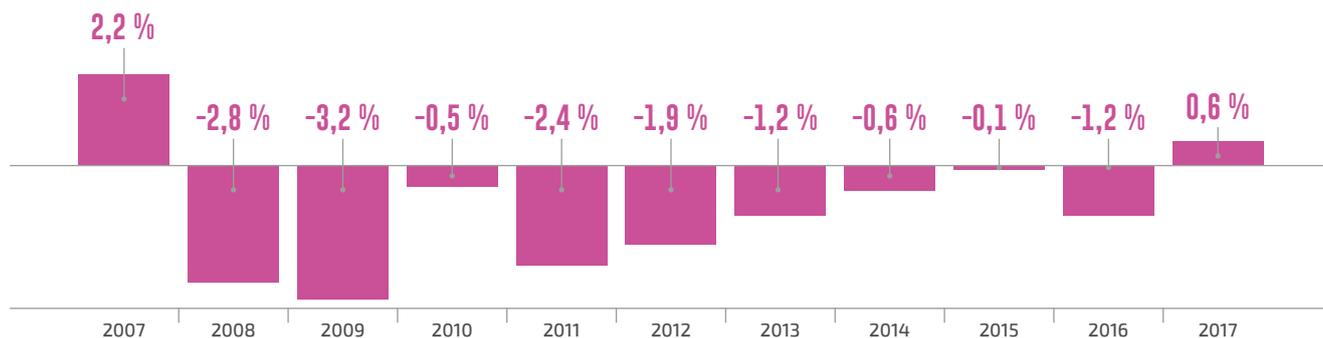
PRODUCTION TEXTILE EN FRANCE EN 2017

(Évolution par rapport à la même période de l'année précédente)

Sources : INSEE / IFM



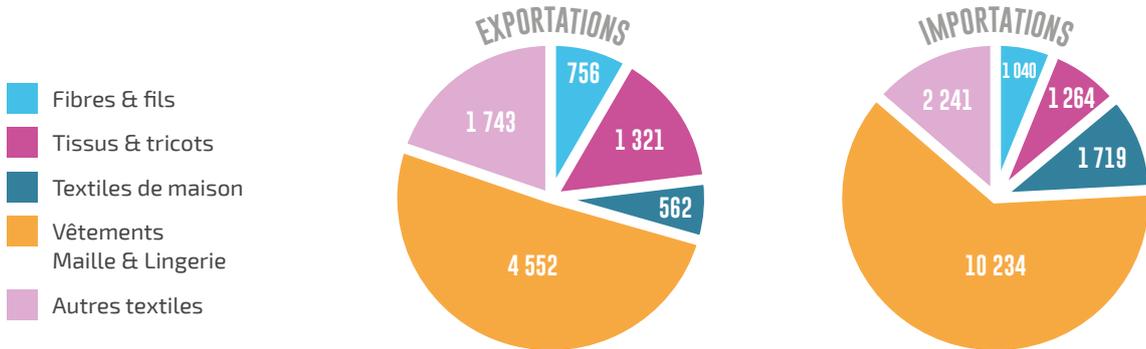
ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION MODE ET TEXTILE EN FRANCE (30,2 MILLIARDS D'EUROS EN 2017)



Source : Panel distributeurs de l'IFM.
(Evolution en valeur et à surface comparable)

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS TEXTILES FRANÇAISES PAR CATÉGORIE DE PRODUITS EN 2017

(En millions d'euros)



Sources : IFM / UIT

CHAMP ÉLARGI DES TEXTILES TECHNIQUES

(estimations 2016)

	NOMBRE D'ENTREPRISES	CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL en millions d'euros HT	EFFECTIF TOTAL
TOUS LES CODES NAF TEXTILES FABRICANTS + APPARENTÉS (1)	458	7 927	28 685
Entreprises savoir-faire « fibres » hors code NAF textile (2)	14	296	911
Entreprises savoir-faire « composites durs » hors code NAF textile (3)	13	2 074	5 903
Entreprises savoir-faire « non-tissés » hors code NAF textile (4)	26	1 054	2 804
Dont estimation part textile (1/3) (5)	26	351	935
TOTAL ESTIMATION CHAMP ÉLARGI TEXTILES TECHNIQUES (lignes 1+2+3+5)	511	10 648	36 434

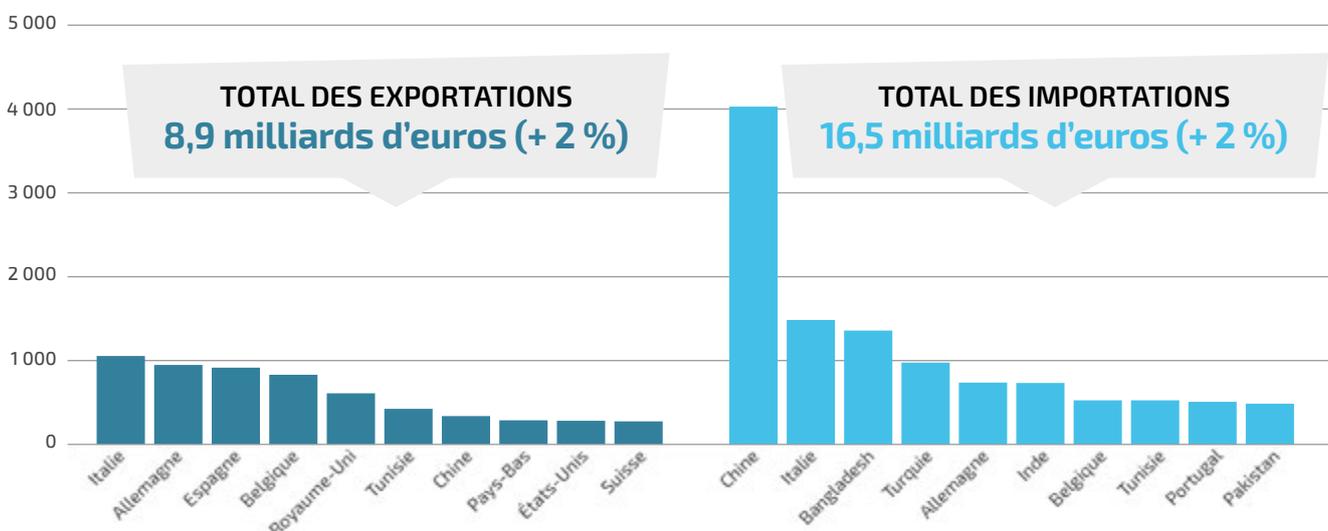
Source : Observatoire des textiles techniques de l'IFM

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS TEXTILES FRANÇAISES EN 2017

(En millions d'euros)

■ Importations ■ Exportations

Sources : UIT/IFM/Douanes



CHIFFRES D'AFFAIRES, INVESTISSEMENTS ET EMPLOIS DES ENTREPRISES EUROPÉENNES DE TEXTILE ET D'HABILLEMENT

EU 28	Chiffres d'affaires		Investissements		Entreprises		Emplois	
	2016	2017e	2016	2017e	2016	2017e	2016	2017e
	En millions d'€		En millions d'€		nombre		nombre	
Textile	90 342	95 311	2 908	3050	55 852	56 931	646 819	660 402
Habillement	77 537	78 158	1 465	1 485	121 751	119 343	1 032 350	1 009 638
Textile & Habillement	167 879	173 469	4 373	4 535	177 603	176 274	1 679 169	1 670 040

Source : Données 2017 estimées par EURATEX

TOP 5 DES PRINCIPAUX CLIENTS ET FOURNISSEURS DE TEXTILE ET D'HABILLEMENT DE L'UE EN 2017

(En milliers d'euros)

EXPORT TEXTILES

PAYS PARTENAIRE	2017 EUR
Total Extra-UE 28	22 845 847
États-Unis	2 605 342
Chine	2 064 450
Turquie	1 773 443
Maroc	1 556 533
Suisse	1 398 395

EXPORT HABILLEMENT

PAYS PARTENAIRE	2017 EUR
Total Extra-UE	25 017 197
Suisse	4 748 414
États-Unis	3 096 630
Russie	2 279 221
Hong Kong	1 976 812
Japon	1 394 221

IMPORT TEXTILES

PAYS PARTENAIRE	2017 EUR
Total Extra-UE	30 055 841
Chine	10 086 675
Turquie	4 929 713
Inde	2 815 107
Pakistan	2 558 692
États-Unis	1 160 941

IMPORT HABILLEMENT

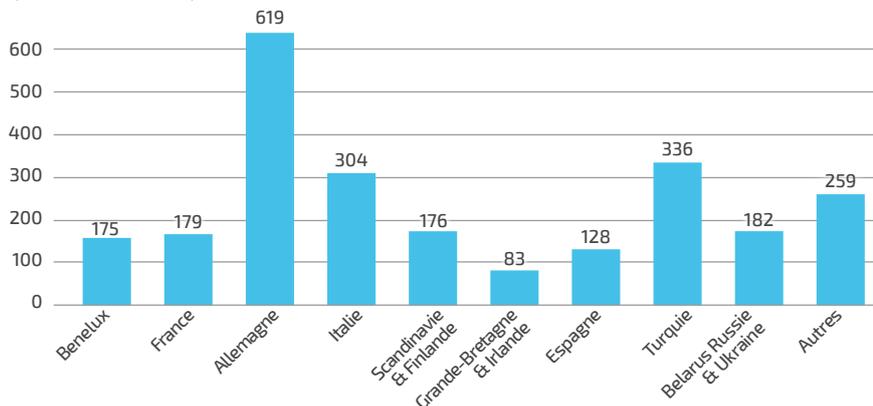
PAYS PARTENAIRE	2017 EUR
Total Extra-UE	82 038 264
Chine	27 212 346
Bangladesh	15 311 398
Turquie	9 579 945
Inde	5 016 736
Cambodge	3 693 875

Source : EURATEX

PRINCIPAUX PRODUCTEURS EUROPÉENS DE NON TISSÉS EN 2016

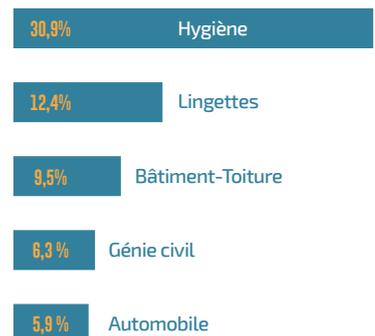
(en 1.000 tonnes)

Source : EDANA TM 2017



PRINCIPAUX MARCHÉS DES NON TISSÉS EN 2016

(en % du volume)

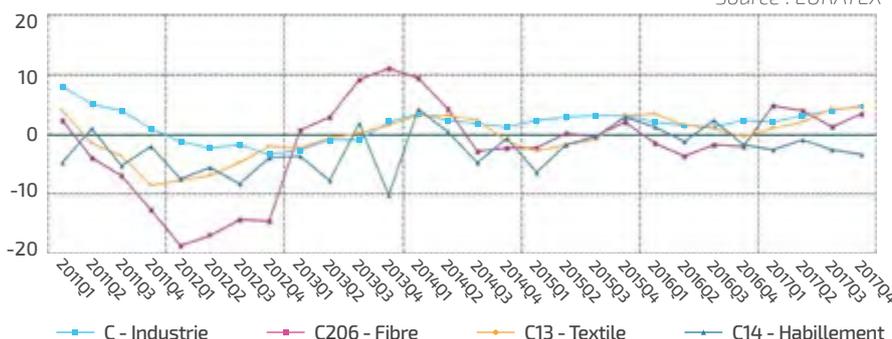


Source : EDANA TM 2017

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION EUROPÉENNE DE TEXTILE ET D'HABILLEMENT

(en % par trimestre comparé au même trimestre de l'année précédente)

Source : EURATEX



TOP 5 DU COMMERCE TEXTILE MONDIAL EN 2016

(En milliards de dollars)

EXPORTATEURS		IMPORTATEURS	
Chine	106	Extra UE (28)	29
Extra UE (28)	20	États-Unis	29
Inde	16	Chine	17
États-Unis	13	Vietnam	13
Turquie	11	Japon	8

Source : OMC

TOP 5 DU COMMERCE D'HABILLEMENT MONDIAL EN 2016

(En milliards de dollars)

EXPORTATEURS		IMPORTATEURS	
Chine	161	Extra UE (28)	95
Extra UE (28)	28	États-Unis	91
Bangladesh	28	Japon	28
Vietnam	25	Chine	13
Inde	18	Canada	10

Source : OMC

INVESTISSEMENTS MONDIAUX EN MÉTIERS À TISSER EN 2016

(En nombre)

Afrique	479
Amérique du Nord	693
Amérique du Sud	460
Asie et Océanie	77 183
Europe de l'Est	770
Turquie	3 095
Europe de l'Ouest	2 018
Non précisé	35
Total	84 733

Source : ITMF

TOP 5 DES INVESTISSEURS EN BROCHES À FILER FIBRES COURTES EN 2016

(En nombre)

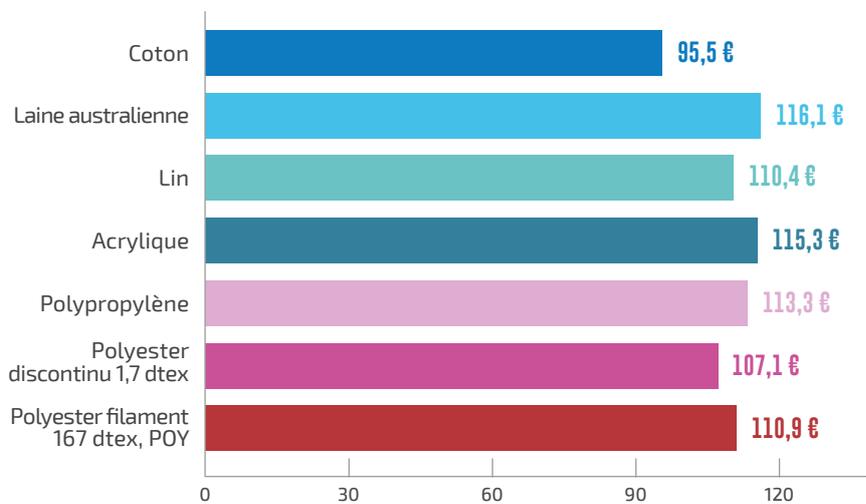
Pakistan	234 672
Bangladesh	764 096
Chine	3 620 724
Vietnam	1 891 776
Inde	408 108

Source : ITMF

COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES EN 2017

(base 100 en 2016)

Source : Fedustria



INVESTISSEMENTS MONDIAUX EN FILATURES EN 2016

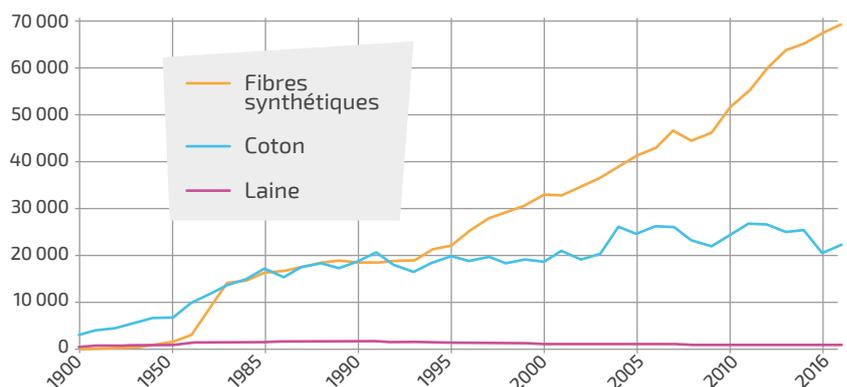
(En nombre de broches)

Continent	FILATURES OPEN-END	FILATURES FIBRES LONGUES	FILATURES FIBRES COURTES
Afrique	4 834	-	93 408
Am. du Nord	9 072	-	80 240
Am. du Sud	6 422	1 224	70 960
Asie et Océanie	582 702	43 940	7 349 216
Europe Est	2 154	24 564	7 932
Turquie	21 978	27 768	263 420
Europe Ouest	6 900	16 044	17 176
Monde	634 062	113 540	7 882 352

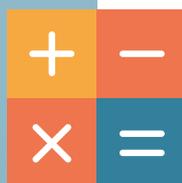
Source : ITMF

EVOLUTION DE LA PRODUCTION MONDIALE DE LAINE, DE COTON ET DES FIBRES SYNTHÉTIQUES

(En 1000 tonnes)



Source : CIRFS



UNE MISSION SUR LA FISCALITÉ DE PRODUCTION CONFIÉE À YVES DUBIEF ET À JACQUES LE PAPE

Lors de la réunion du Comité Exécutif du Conseil National de l'Industrie (CNI), le 26 février 2018, le Ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a fait de la fiscalité de production l'une de ses priorités.

Un groupe de travail dont l'animation a été confiée à Yves Dubief et à Jacques Le Pape, a été constitué dans le cadre du CNI. Il a réalisé un état des lieux de l'ensemble des prélèvements obligatoires assis sur les facteurs de production (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, masse salariale, foncier...) et proposé des recommandations le 28 mai 2018 :

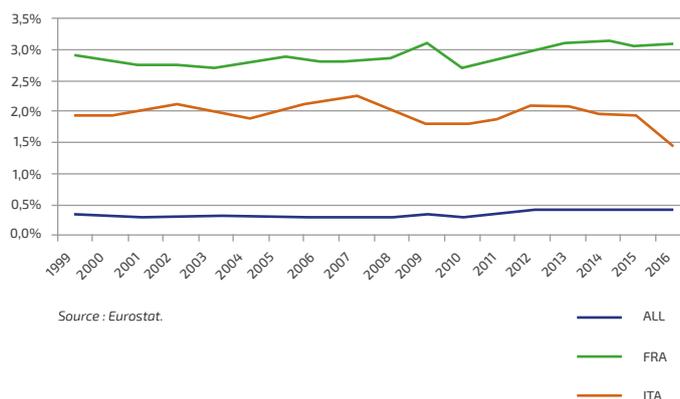
- une baisse de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) par l'abaissement du plafonnement de la CET (Contribution Économique Territoriale) de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée,
- une suppression de la C35, impôt assis sur le chiffre d'affaires,
- une baisse de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) par un abaissement du taux de 0,5 point dans le barème actuel, à partir de 3 millions d'€.

Montants des impôts sur la production (D29) payés par les entreprises en 2016 par assiette

Assiette taxée	Montant (en M€)	Part du montant total (en %)
Impôts sur la masse salariale ou les effectifs employés	26 175	36
Impôts sur le chiffre d'affaires	3 561	5
Impôts sur la valeur ajoutée	13 340	18
Impôts sur le foncier	24 572	34
Autres impôts sur la production	4 488	6
Total impôts sur la production (D29) payés par les entreprises	72 136	100

Source : Direction Générale du Trésor.

Évolution de la part des impôts sur la production acquittés par les entreprises (1999-2016) en % du PIB





LES SEUILS D'EFFECTIFS : OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Les seuils, notamment celui de 50 salariés, ont été clairement identifiés comme des obstacles à la croissance des entreprises, compte tenu des obligations sociales, fiscales et administratives qui en découlent.

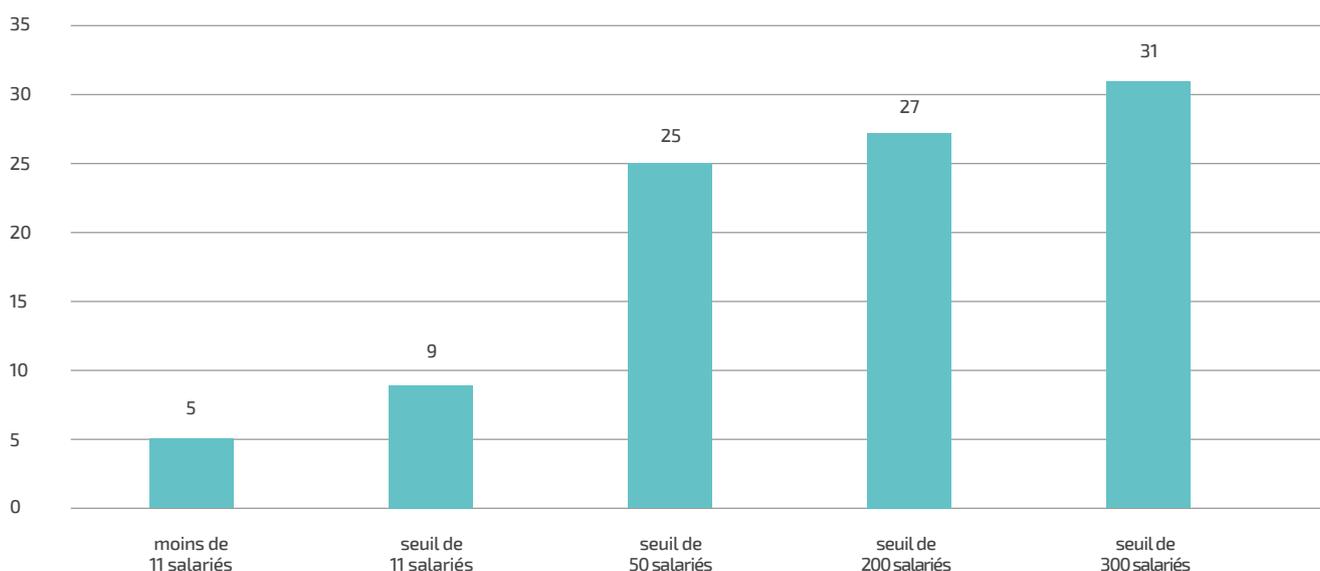
Ainsi, le franchissement du seuil de 50 salariés augmenterait, selon le MEDEF, de 2,5% la masse salariale des entreprises.

Le Plan pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) prévoit des dispositions pour lisser les effets de seuils, qui ne répondent qu'en partie au problème posé. Un doublement du seuil des 50 salariés serait incontestablement plus efficace.



LEVER LES OBSTACLES DES SEUILS SOCIAUX

Nombre d'obligations par seuil d'effectifs (1)



Source : Francis Lefebvre

(1) Nouvelles IRP, cotisations ou taxes supplémentaires sur les salaires, quotas d'embauche de certains salariés...

UNE POLITIQUE « EMPLOI-FORMATION » TEXTILE AMBITIEUSE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES SALARIÉS ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Depuis de nombreuses années, malgré un environnement difficile, la profession a su développer un grand nombre d'actions en matière d'information, d'insertion en alternance, de formation des personnels de faible niveau de formation et de certification professionnelle. Pour preuve, en 2016, elle a été la première profession aux côtés des 7 autres branches d'OPCALIA -Textiles-Mode-Cuir à signer, avec l'État, un accord EDEC (Emploi et Développement des Compétences) sur la transition numérique.

La réforme en cours sur la formation et le développement des compétences doit être l'occasion de développer des pistes inédites au regard des nouveaux rôles impartis aux branches.

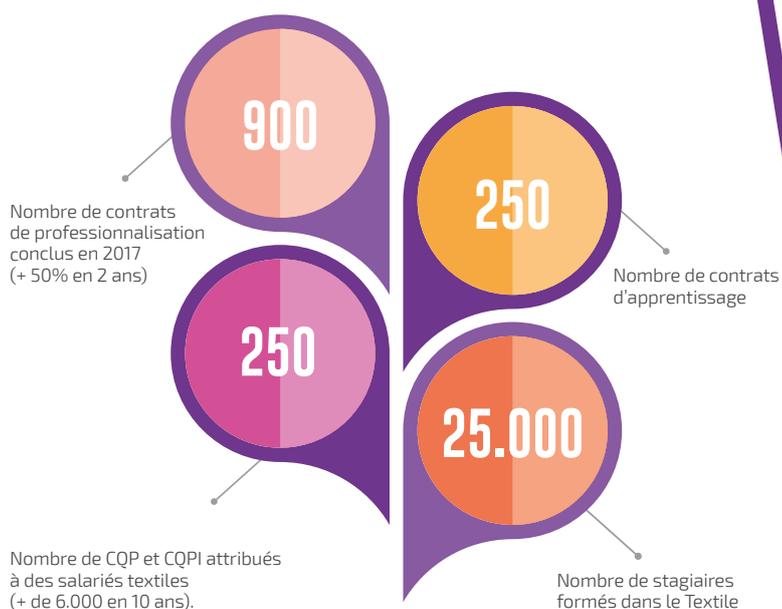
Nos axes prioritaires d'actions :

- rendre plus attractive notre industrie par une communication forte sur la diversité de nos secteurs, de nos métiers et de nos débouchés ;
- renforcer l'alternance (apprentissage et professionnalisation) avec des contenus et modalités innovants et aider les entreprises à recruter les bonnes compétences ;
- accompagner les entreprises par des outils et méthodologies appropriés, s'appuyant de plus en plus sur le digital ;
- mieux anticiper les attentes en s'appuyant sur l'Observatoire des métiers ;
- développer les repères et signaux de compétences : développement des certifications professionnelles dont CléA numérique.



Emmanuelle Butaud - Stubbs

INVESTIR SUR LA COMPÉTENCE N'EST PAS UN PARI MAIS UNE GARANTIE D'AVENIR.



LE TEXTILE SE MOBILISE EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE

Compte tenu des besoins de recrutement exprimés par ses adhérents dans tous les principaux bassins d'emplois, l'Union des Industries Textiles a décidé de se joindre à la campagne du MEDEF en faveur de l'apprentissage : « L'apprentissage, mon plan A ».

En effet, l'apprentissage souffre encore d'une image négative alors qu'il s'agit d'une filière d'excellence.

Cette campagne de promotion destinée aux jeunes, utilisant leurs codes et leurs réseaux, a été lancée officiellement le 25 avril 2018 au siège du MEDEF à Paris. « L'industrie textile recrute, les profils recherchés sont très variés et reflètent la diversité des marchés mode/luxe, maison et solutions techniques » a indiqué Emmanuelle Butaud-Stubbs, Délégué Général de l'UIT.

La campagne du MEDEF se traduit par :

- le lancement d'une campagne de communication « **les taffeurs** » destinée à changer le regard des jeunes sur l'apprentissage www.lestaffeurs.fr
- la mise en place d'outils destinés à favoriser le développement de l'apprentissage : la plateforme « **Tomyjob** » www.youtube.com/watch?v=87480pe-Zwk
- le « **Baromètre sur la perception de l'apprentissage** ».

En s'associant à la campagne du MEDEF, la profession fait de l'alternance – et de l'apprentissage en particulier – l'une de ses priorités. Cela participe à une démarche nationale d'attractivité face au constat d'une perception, par les Français de l'industrie textile en décalage avec la réalité économique du secteur.

EDEC NUMERIQUE DANS LE TEXTILE : AN II

L'EDEC Numérique Textiles-Mode-Cuirs 2016-2019, de portée nationale, engage la filière sur la voie de la transition numérique.

Il a pour ambition de permettre aux entreprises de la filière, constituée à 93% de PME, de se saisir des opportunités offertes par le numérique pour maintenir et développer les activités et donc l'emploi sur le sol français. Particulièrement innovant et agile dans les actions et les méthodes mises en œuvre, l'EDEC TMC se caractérise par la volonté :

- de diffuser une culture numérique dans les entreprises de la filière TMC ;
- de faire vivre l'expérience du numérique aux dirigeants de PME ;
- de développer une ingénierie particulière, méthode et outils, pour opérer leur transformation numérique.



Dominique Seau - Eminence

Pierre-François Le Louët
NellyRodi



Olivier Balas - Balas Textile

Corinne Lutin-Delzers - TDV Industries

© Source Opcalia TMC

UN RÉSEAU D'AMBASSEURS DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, DONT 4 DANS LE TEXTILE :

Repérés et sollicités par leur branche professionnelle de référence, et en accord avec le Ministère du Travail, ces Ambassadeurs sont des praticiens de la transition numérique dans leur entreprise. Ils ont accepté de témoigner de leur expérience de la transformation numérique et de partager leur cheminement, leur mode d'emploi, à travers des exemples concrets et des cas pratiques. A la clé, une quinzaine de capsules vidéos d'une durée maximale de 5 minutes qui retracent l'expérience unique de chaque entreprise ambassadrice. L'ensemble des vidéos donne une vision à 360° de la transition numérique et forme un parcours « initiatique » à travers la diversité des opportunités offertes par le numérique et des problématiques rencontrées.

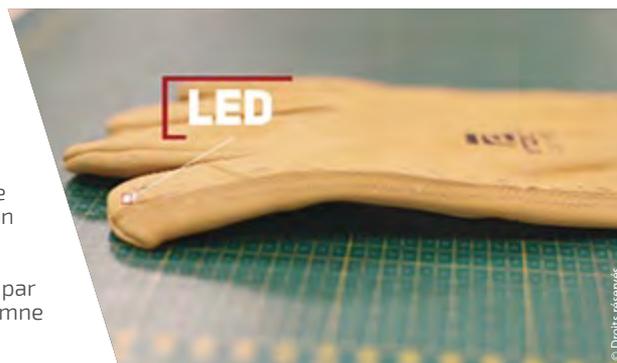
Accessibles en ligne, elles peuvent être visionnées :

- sur la chaîne Dailymotion du Ministère du Travail : <https://www.dailymotion.com/playlist/x5o6ex>
- sur la chaîne Youtube d'Opcalia : <https://youtu.be/NECrump6A>
- sur le site tmc.diag-numerique.com

FORMATION-ACTION « MATIÈRES CRÉATIVES CONNECTÉES »

Afin de sensibiliser les TPE/PME des branches Textiles-Mode-Cuirs aux enjeux de l'innovation et de leur permettre d'appréhender pleinement les techniques et technologies qui ouvrent aujourd'hui la voie vers de nouvelles perspectives de développement, l'Union des Industries Textiles, l'État et Opcalia ont sélectionné La Fabrique et son équipe pédagogique pour mettre en place une formation-action sur le thème de « la conception de matières créatives connectées ».

Deux sessions expérimentales ont été prévues et prises en charge par l'EDEC numérique. La première session s'est tenue à Paris à l'automne 2017. La seconde a démarré le 22 mai 2018, à Lyon.



AUTRES ACTIONS EN COURS ET À VENIR EN 2018

- **CléA numérique** : développer et reconnaître les compétences fondamentales liées aux usages du numérique à l'aide d'une certification inter-branches.
- **Recrutement 3.0** : réunir les forces des acteurs de l'emploi (OPCA, Pôle Emploi, Missions locales etc..) au service de l'accompagnement des entreprises avec des besoins de recrutements sur des postes « difficiles ».
- **Banque de profils** : simplifier le processus de recrutement des entreprises par la mise à disposition d'un outil générateur de fiches de poste normées et sur-mesure.
- **Appui « marque employeur »** : développer l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs des entreprises par un travail de valorisation.
- **Formateur interne 3.0** : faciliter la sauvegarde et la transmission des savoir-faire au sein des entreprises à l'aide du numérique, tout en valorisant les compétences associées à cette action, à l'aide d'une certification inter-branches.

D-DAYS TEXTILE EN PAYS DE LOIRE

Mode Grand Ouest et l'UIT ont élaboré un parcours Mode exceptionnel autour du textile et de l'innovation, les 16 et 17 octobre 2017.

La région des Pays de la Loire est très dynamique dans les activités de confection et d'assemblage des matériaux souples.



D-Days Textile

Mode Grand Ouest, l'adhérent local de l'UIT, rassemble aujourd'hui plus de 100 adhérents dont une dizaine de textiliens. C'est donc également avec l'intention de faire grossir cette part d'entreprises textiles que l'UIT s'est mobilisée sur les 2 jours, avec la participation de son Président, de son Délégué Général et de sa Responsable des Affaires économiques et européennes.

On retiendra de cette tournée dans l'Ouest :

- la visite de trois entreprises innovantes, maîtrisant leurs organisations de production et tournées vers la satisfaction de leurs clients (Société Choletaise de Fabrication, Cosy Design, Textile du Maine) ;
- la découverte d'outils collectifs performants au service du développement de composites, de projets d'innovations et de numérisations : le techno-campus à Nantes, la plateforme régionale technologique e-mode à Cholet, et la Cité des Objets Connectés à Angers ;
- un esprit entrepreneurial très affirmé ainsi que des pratiques collaboratives entre les PME/TPE locales qui leur permettent de « chasser en meute ».

Les équipes de Mode Grand Ouest (Sylvie Chailloux, Laurent Vandendor) et de l'UIT intensifieront leurs relations à l'avenir afin de faire grossir le nombre d'adhérents autour de projets fédérateurs sur ce territoire riche en savoir-faire textile et habillement.

UIT PARTENAIRE DES FASHIONTECH À PARIS ET À ROUBAIX

La FashionTech Week Paris est l'événement annuel qui, depuis 2014, réunit les pratiques émergentes, les initiatives récentes et les conceptions innovantes de la mode contemporaine. La FashionTech Week organisée par l'association La Fashion Tech avec le soutien de Hall Couture, Studio Tech, la Chaire LECTRA-ESCP Europe, ICONITY, Lisaa, La Fabrique, Les Ateliers de Paris, Ethipop et Ulule s'est déroulée du 12 au 20 octobre 2017. Par ailleurs, la FashionTech Week Paris a obtenu le concours de nouveaux partenaires comme la Cité de la Mode et du Design. Le Président de l'UIT a siégé dans le jury de la « Fabrique » (CCI Paris) chargé de récompenser des start-up.



Equipe FashionTech Roubaix

Les FashionTechDays se sont déroulés les 19 et 20 octobre 2017 au CETI à Roubaix, sur le thème de « L'Homme au cœur de l'Innovation ». L'UIT a été partenaire de cet événement, le 20 octobre, où une table, animée par Emmanuelle Butaud-Stubbs, Délégué Général, a donné la parole à des chefs d'entreprises ayant développé un partenariat avec des start-up au service de l'innovation. Les témoignages de la Lainière de Picardie, Dessinbox et To and Guy ont illustré les bénéfices de la collaboration entre entreprises et start-up : culture numérique, communication vers de nouveaux publics, innovation immatérielle... François-Xavier Delatte, Directeur Général de Tenthorey, est intervenu pour présenter l'évolution du « business model » de Tenthorey par rapport aux révolutions numérique et écologique.

L'INDUSTRIE TEXTILE DU FUTUR FAIT ÉTAPE À STRASBOURG

Le séminaire franco-allemand de Strasbourg fut l'aboutissement de près d'un an de coopération entre trois partenaires motivés : BPI, l'Association textile habillement allemande et l'UIT.

Ce partenariat inédit reposait sur le triple constat que :

- des changements de grande magnitude étaient en cours dans l'industrie textile de part et d'autre du Rhin,
- le potentiel de courants d'affaires entre les entreprises françaises et allemandes était sous-exploité,
- des porteurs de projets innovants méritaient de trouver des financements adaptés.

Le séminaire du 15 novembre 2017 auquel participèrent plus de 100 entreprises, designers, start-up, clusters... a confirmé chacun de ces postulats.

Toutes les interventions des industriels notamment Amann, BioSerenity, Damart, UTT ont porté sur la rapidité des changements dans l'organisation de la production, la conception des produits et services ainsi que les nouvelles opportunités de croissance et les gains de productivité apportés par la révolution digitale.



Séminaire franco-allemand Strasbourg 15-11-2017



Gregory Marchant - UTT



© Droits réservés

L'implication de l'UIT dans les dossiers de politique commerciale (accès aux marchés, négociations en vue de conclure des accords de libre-échange...) lui permet de développer l'offre de services auprès de ses membres avec une centaine de demandes traitées par an (règles d'origine, droits de douane, étiquetage...).

EURATEX PREND POSITION SUR LE BREXIT

EURATEX, l'organisation européenne du textile et de l'habillement a adopté, à l'issue de son Assemblée Générale du 8 juin 2017, une position sur le BREXIT en accord avec l'association britannique du textile et de la mode.

Ce premier document de cadrage, élaboré par un groupe de travail animé par l'UIT, plaide en faveur d'un arrangement temporaire pendant la période intermédiaire entre le 29/03/2019 et l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange afin d'éviter de mettre en péril les échanges commerciaux et les chaînes de valeur bilatérales existantes.

Il identifie 2 principaux risques :

- la réinstauration de droits de douane
- la divergence réglementaire (REACH, biocides, marchés publics, étiquetage...).

Commerce bilatéral Textile-Habillement en 2016

(€ milliard)

	UE 27 avec le Royaume-Uni		
	Importations	Exportations	Balance commerciale
Produits textile et habillement	6,2	10	3,8
Habillement	4	6,6	2,6
Textile	2,2	3,4	1,2

Source : EURATEX

L'UE ET LE JAPON FINALISENT L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE LE 8 DÉCEMBRE 2017

Sur la base de l'accord politique de principe obtenu lors du sommet UE-Japon du 6 juillet 2017, les négociateurs des deux parties ont réglé les derniers détails en vue de finaliser le texte juridique. Après la mise au point juridique et la traduction des textes, l'accord sera soumis à l'approbation du Parlement européen et des Etats Membres de l'UE. La mise en œuvre provisoire de l'accord UE/Japon devrait intervenir en 2019. Concernant le textile et l'habillement, l'accord prévoit une libéralisation totale des droits à l'entrée dans l'UE et à l'entrée au Japon sur la base des règles d'origine « modernisées ». Les exportations françaises de textile-habillement à destination du Japon ont atteint 262 millions d'€ en 2017.



© Copyright 2016 - Talk Media News All Rights Reserved

Donald Tusk, Shinzo Abe et Jean-Claude Juncker

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UE ET LE CANADA S'APPLIQUE DE MANIÈRE PROVISoire DEPUIS LE 21 SEPTEMBRE 2017.

En résumé :

1. Depuis son entrée en vigueur, les droits de douane d'importation sont supprimés aussi bien à l'entrée dans l'UE qu'à l'entrée au Canada, sur tous les produits textiles et habillement.
2. Les règles d'origine applicables sont celles de la double transformation « assouplie ». Des exceptions basées sur la simple transformation ont été accordées pour un certain nombre de produits textiles et d'habillement avec une limite quantitative, sur la base du 1^{er} arrivé / 1^{er} servi. Ces produits sont différents à l'entrée au Canada et à l'entrée dans l'Union européenne.
3. Pour établir une attestation d'origine sur facture, il est obligatoire d'avoir un numéro d'exportateur enregistré via l'application SOPRANO REX sur le Portail Pro.dou@ne.
4. Une fois le numéro REX obtenu, il est possible pour l'opérateur d'établir la déclaration d'origine.

L'UIT a valorisé, auprès de ses membres, les nouvelles opportunités de marché au Canada.



MERCOSUR

L'UE négocie un accord commercial avec les quatre membres fondateurs du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Les relations commerciales actuelles entre l'UE et le Mercosur reposent sur un accord-cadre de coopération interrégionale entré en vigueur en 1999. Les négociations UE-Mercosur ont été relancées en mai 2010 avant d'être suspendues en 2012. En mai 2016, l'UE et le Mercosur ont de nouveau négocié et échangé des offres. L'UIT plaide en faveur de la poursuite des négociations en vue d'obtenir des délais de démantèlement inférieurs à 10 ans, comme le prévoit le mandat donné à la Commission, et la diminution du nombre de produits du textile et d'habillement exclus avec une priorité consistant à réintégrer certains produits tels que le linge de maison en coton et les tissus lainiers.



Jean-Claude Juncker, Justin Trudeau et Donald Tusk

CONVENTION PANEUROMED

Le processus de négociation d'une révision des règles d'origine de la Convention est en cours, afin de disposer de règles modernes, simplifiées et plus adaptées aux évolutions économiques, commerciales et technologiques. L'UIT, a contribué à la position d'EURATEX, sur la convention modernisée PEM proposée par la Commission européenne.

UNE DÉLÉGATION TEXTILE FRANÇAISE AU CAIRE

Cette mission, à laquelle 7 entreprises françaises ont participé, a été organisée à l'occasion du salon « Destination Africa » qui s'est tenu au Caire les 11 et 12 novembre 2017. Des visites d'usines égyptiennes (Giza, Hesnî, Maytex, BTM...) ont été programmées pour la délégation d'entreprises membres de l'UIT (l'Atelier d'Ariane, Bugis, Deveaux, Eminence, Hanes, Tenthorey, et Verne et Clet). Un accord de partenariat a également été signé entre l'UIT et les représentants des fédérations du textile et de l'habillement en Egypte.

LES PRIORITÉS 2018 DU COMITÉ EXPORT DE L'UIT SONT LES SUIVANTES :

- promouvoir les actions du plan export établi en partenariat avec les organisations régionales, les branches, les pôles de compétitivité, les organisateurs de salons avec le soutien du Défi, de wBusinessFrance et d'APV ;
- renouveler l'accord de partenariat avec Acte international (cette entreprise accompagne les entreprises membres de l'UIT à tarif préférentiel sur des problématiques liées à l'export : logistique, douane...);
- favoriser les accords de coopération avec des fédérations textiles de pays tiers (Maroc, Corée du Sud,...).



Norbert Blanc et Jamal Dn Maimouni à Tanger

UNE DÉLÉGATION TEXTILE FRANÇAISE À TANGER

Cette mission a été lancée à l'invitation de l'AMITH (l'Association Marocaine de l'Industrie Textile et Habillement), les 12 et 13 avril 2018. Des visites d'usines marocaines ont été organisées (Flasotex, Top Degrees, Salsabil, Eirmor, Vita Couture, Yara Confection) pour la délégation d'entreprises membres de l'UIT. Un accord de partenariat a également été signé entre l'UIT et l'Association Marocaine de l'Industrie Textile et Habillement.

L'UIT ORGANISE UNE RENCONTRE D'AFFAIRES

L'UIT a organisé dans ses locaux, le 17 avril 2018, une rencontre d'affaires avec une société chinoise spécialisée dans l'aménagement et décoration d'intérieur de villas, appartements haut de gamme, hôtels..., et des industriels du textile d'ameublement français.